BISMUTH
Intégrateur du droit
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Le H L'Hebdomadaire du Cabinet

Le 5 février 2021

SOMMAIRE :

- Lumière sur la nouvelle procédure de divorce
- Les travaux de l'Autorité de la concurrence - Retour sur l'année 2020 pour se projeter
- Cyber sécurité : attention au « credential stuffing »
- Libertés : Interdit au public, sauf pour Google
- Vidéo sur une réflexion d'actualité

LES SITES QUI VOUS SERONT UTILES :

- Juridique : Gel des expulsions locatives, la trêve hivernale prolongée de deux mois jusqu'au 1er juin 2021
- Pratique : Fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m2 : comment calcule-t-on la « surface commerciale utile » ?

Culturel : Vente aux enchères de pièces de culture préhispaniques à Paris : des biens hors du commerce ? le Mexique en revendique la propriété

LIBERTÉS

Interdit au public, sauf pour Google

L'article 17 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dispose que « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé … ».
Le Code civil en a tiré plusieurs principes allant d'une jouissance absolue de la propriété au respect de l'intimité de la vie privée, contentieux bien connu et codifié au titre « des vues sur la propriété de son voisin ».
Pourtant personne ne s'émeut des services Google Street View et surtout Google Earth qui permettent, plus qu'une fenêtre sur cour, de découvrir l'envers du décor, chez soi ou son voisin. Or, nul consentement demandé pour cette capture de l'intimité. Sa propre propriété est donc devenue un res nullius que Google peut exploiter.
Preuve en est de l'inversion de paradigme où c'est au propriétaire de demander à Google de pouvoir flouter sa propriété. Effet pervers de ce processus, le floutage isolé attire donc encore plus la curiosité…Loin de se justifier par un fondement sécuritaire, Google a imposé sa vision du monde : si vous n'avez rien à cacher, vous n'avez rien à craindre. A suivre…

Mathieu MARTIN

ON RÉPOND À VOS QUESTIONS:

Q: Je souhaite réaliser un don au profit d'une association. Puis-je bénéficier d'une réduction d'impôts ?
R : Oui, la Loi de Finance 2021 prolonge d'ailleurs le dispositif mis en œuvre en 2020 pour lutter contre la précarité résultant de la crise sanitaire. Ainsi, si vous réalisez un don auprès d'une association d'aide aux personnes en difficulté vous bénéficiez d'une réduction d'impôt correspondant à 75% des versements réalisés. Le plafond de cette déduction est augmenté à 1000€.

❑ Lumière sur la nouvelle procédure de divorce – Cécile CREVANT -

Depuis le 1er janvier 2021, la nouvelle procédure de divorce est applicable. Il est nécessaire de mettre en lumière les points nouveaux de cette réforme et d'envisager leur mise en œuvre au plan procédural. Lire la suite…

ET SA VIDÉO :

❑ Les travaux de l'Autorité de la concurrence - Retour sur l'année 2020 pour se projeter sur 2021 - *Olivier COSTA* -

Autorité de la concurrence

L'Autorité de la concurrence se définit comme étant un organisme indépendant au service de la compétitivité et du consommateur. Elle agit en tant qu'arbitre de la concurrence en France.

Si ses missions sont très variées et peuvent dans l'esprit général, donner l'impression de ne concerner uniquement que les opérations de concentration, l'Autorité de la concurrence agit comme un révélateur de l'économie. Un retour sur son activité de l'année 2020, année ô combien inédite, permet aux entreprises de mieux se projeter dans l'avenir. Lire la suite…

❑ Cyber sécurité : attention au « credential stuffing » – *Aurélie PUIG* -

La CNIL a récemment condamné deux entreprises pour ne pas avoir pris des mesures suffisantes de sécurité contre les attaques de « *credential stuffing* ». Elle définit cette attaque comme un bourrage d'identifiants qui engendre une très forte et soudaine affluence, dont la cause est un grand nombre de requêtes envoyées à destination des serveurs d'authentification des clients. Ainsi, le site « crash »

Le *credential stuffing* est rendu possible après une violation des données personnelles (*data breach*), permettant de récupérer les mots de passe et les identifiants des internautes. Des robots se connectent ensuite en masse à un site internet grâce aux identifiants récupérés.

Ainsi, nous vous conseillons :

- d'ajouter à vos sites un « code Captcha » qui permet de différencier un utilisateur humain d'un robot.
- De modifier régulièrement vos mots de passe selon les recommandations de l'ANSSI.
- De vérifier sur le site conseillé par la CNIL : https://haveibeenpwned.com/ si vos données ont fait l'objet d'une violation.

*La pensée de la semaine : « La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents ». Mohandas Karamchand **Gandhi**, Homme politique, Philosophe (1869-1948)*

+33 (0)4 72 60 53 93
avocats@bismuth.fr
LYON - PARIS

BISMUTH AVOCATS
@Bismuth_Avocats

SOYEZ PLUS FORTS
EN ETANT MIEUX INFORMES !
Retrouvez nous sur notre site
☞ http://www.bismuth.fr/